

République française  
SAINT CERNIN  
Département du Cantal

Objet: régularisation de la situation budget lotissement - 2022\_016

Séance du jeudi 14 avril 2022

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: jeudi 07 avril 2022

Présents : 14

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :** Andre DUJOLS, Stephanie GAILLARD, Danielle  
LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES,  
Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY,  
Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY,  
Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

**Représentés:** Bruno FILIOL

07/04/2022

**Absents:**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut prendre une délibération de régularisation pour la situation du déficit concernant le budget lotissement.

Le budget ayant un déficit en fonctionnement de 37 482.65€ , il sera effectué un mandat du budget commune en dépenses d' investissement à l'imputation 2151 d'un montant de 37 500€ vers le budget lotissement à l'imputation 74741, en recettes de fonctionnement.

Le conseil accepte à l'unanimité .

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 15/04/2022  
et publication ou notification du 15/04/2022

Le Maire,  
A. DUJOLS

